

## Agendas 21 scolaires

Le CPIE Alpes de Provence accompagne les établissements en Agendas 21 scolaires :

- 1) par un accompagnement méthodologique auprès de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves, parents, élus, techniciens...) :
  - accompagnement de la démarche de développement durable de l'établissement
  - création d'un comité de suivi de la démarche,
  - élaboration d'un diagnostic partagé,
  - réalisation d'un état des lieux,
  - définition et hiérarchisation des enjeux de développement durable prioritaires pour l'établissement et choix des thématiques d'action
  - définition des objectifs et des critères d'évaluation,
  - construction d'un plan d'action opérationnel et d'un calendrier,
  - aide à la mise en relation d'acteurs du territoire,
  - mutualisation d'expériences,
  - évaluation, développement et élargissement des actions engagées.
- 2) par la formation des écodélégués,
- 3) par des programmes d'éducation au développement durable auprès des élèves.